

Zeitschrift: Nachrichten der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare und der Schweizerischen Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles de l'Association des Bibliothécaires Suisses et de l'Association Suisse de Documentation

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

Band: 24 (1948)

Heft: 2

Artikel: Les bibliothèques des séminaires universitaires de Fribourg

Autor: François, Esseiva

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-770899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NACHRICHTEN

DER VEREINIGUNG
SCHWEIZER. BIBLIOTHEKARE
und der
SCHWEIZER. VEREINIGUNG
FÜR DOKUMENTATION

Redaktion :
Schweizer. Landesbibliothek, BERN

NOUVELLES

DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES SUISSES
et de
L'ASSOCIATION SUISSE
DE DOCUMENTATION

Rédaction :
Bibliothèque nationale, BERNE

24. Jahrg.
März-April

1948 No 2

24^e année
Mars-avril

LES BIBLIOTHÈQUES DES SÉMINAIRES UNIVERSITAIRES DE FRIBOURG ¹

ESSEIVA François

En 1941, de nouveaux bâtiments situés à quelque 250 mètres de la Bibliothèque cantonale et universitaire étaient mis à la disposition des trois Facultés de théologie, de droit et des lettres de l'Université de Fribourg. Le plus spacieux de ces bâtiments, contenant 7 km. 350 de rayons avait été construit dans le but unique d'y créer et d'y développer des « séminaires », qui, jusque là, n'avaient généralement pas eu de locaux spéciaux, ni même parfois de bibliothèques propres. Ainsi donc, assez brusquement se posa à Fribourg, pour ces trois Facultés, le problème des bibliothèques de séminaires et surgit en même temps l'inévitable conflit d'intérêts entre la Bibliothèque cantonale et universitaire (que nous appellerons désormais simplement bibliothèque centrale) et ces nouveaux-nés parfois impatients, encore qu'ils ne fussent qu'au berceau, de s'affranchir de toute dépendance envers la centrale, leur mère.

Un règlement approuvé, par les Facultés, puis par le Conseil d'Etat le 24 novembre 1942 détermina de manière précise les droits et les devoirs respectifs de la bibliothèque centrale et de ces bibliothèques de séminaires.

Avant de dégager les grandes lignes de ce statut, voyons quels principes ont guidé ceux qui l'ont élaboré, car ce qui souvent divise bibliothécaires et partisans des séminaires est l'impossibilité de s'entendre sur la portée exacte du terme *séminaire*, ou même sur celui d'université.

Et tout d'abord, pas un seul instant ne fut niée, certes, la nécessité des séminaires et de leurs bibliothèques et par séminaire nous

¹ Ce texte est un extrait de la communication faite à Fribourg le 8 septembre 1946, à l'occasion de l'Assemblée générale des bibliothécaires suisses.

avons entendu le lieu où le professeur, dans une collaboration vivante avec l'étudiant, l'initie à la pratique du travail scientifique et aux conditions générales de la recherche ; nous avons admis volontiers que, malgré son sens étymologique étroit, le séminaire était même plus qu'un lieu où l'on initie ou enseigne, qu'il devait être aussi un endroit où professeurs et étudiants avancés se livrent ensemble à la recherche scientifique dans une discipline particulière. Ainsi le séminaire peut-il être assimilé par certains côtés au laboratoire du spécialiste. Mais nous ne pouvions pas ne pas constater que, malheureusement, ces séminaires où se forment des spécialistes n'ont presque aucun contact les uns avec les autres et même, le plus souvent, s'ignorent par « un certain orgueil, peut-être, de chaque science à se prétendre totale ¹ », ou par un goût immodéré pour la seule technique qu'ils enseignent ou encore surtout, par l'effet de cette désintégration de la culture à laquelle nous assistons et qui marquera peut-être aussi fortement notre siècle que celle de l'atome.

C'est dire que les bibliothèques de séminaires — comme celles d'instituts d'ailleurs — ne sont pratiquement pas des bibliothèques « ouvertes » et ne peuvent du reste pas l'être puisque, nécessairement, il faut, pour y accéder, des autorisations spéciales signées par le professeur qui en est le chef. C'est dire aussi que les séminaires vont être d'abord soucieux, avec raison, de former de bons spécialistes mais qu'ils seront tentés d'oublier que l'Université doit être encore plus centrée sur le culte de la sagesse que sur celui de la technique. Et de même que chaque technique est aveugle, incapable qu'elle est d'interpréter le sens des faits et la fin vers laquelle elle mène, de même chaque séminaire apparaît-il impuissant dans son isolement et laissé à ses seules forces. Que peuvent les juristes, par exemple, sans la philosophie, la morale et l'histoire ? Et que seraient des historiens qui ignoreraient économistes, linguistes, philosophes et paléographes ? Il y a une solidarité des sciences exprimée par le nom même d'« Universitas ». La bibliothèque centrale doit être et rester l'expression de cette solidarité ; elle constitue en ce sens la véritable bibliothèque humaniste et ses bibliothécaires se doivent de se faire, dans le domaine du livre, les spécialistes de la culture générale et ses défenseurs contre le despotisme des techniques. Nous avons dès lors pensé qu'il fallait créer les conditions voulues pour que l'étudiant universitaire ne reste pas confiné dans trois ou quatre séminaires, mais qu'il soit tout naturellement amené à en sortir et à côtoyer, en outre, d'autres disciplines dans une bibliothèque centrale, dans ce lieu éminemment ouvert à tous les vents de la pensée, à y voir tout ce qui touche à l'homme, à sa vie communautaire, à son

¹ Karl JASPERS : Retour à l'unité de la science. Université 46, n° 2, p. 31.

histoire et à ses fins, qu'il y puisse aiguïser sa curiosité intellectuelle, et y trouver à satisfaire ses avidités de connaissances, car, « on n'a pas le droit d'encourager plus longtemps, comme le dit Lucien Febvre, la formation de spécialistes du système nerveux des coléoptères, qui en dehors de leurs connaissances très précises sur le sujet, ont parfois moins d'idées générales et de curiosité d'esprit que la femme de ménage qui balaie leur laboratoire ».

Lorsque commission et direction de la bibliothèque centrale avec, par surcroît, les Facultés sont unanimes sur l'énoncé de ces quelques buts à atteindre, la solution à trouver pour régler les rapports de la centrale et des séminaires devient aisée. Voici, résumée en quelques règles générales, celle que nous avons choisie :

Nous avons souligné tout d'abord l'unité de toutes ces bibliothèques en incorporant à la bibliothèque centrale les 24 bibliothèques des séminaires qui n'ont, ni dans leur ensemble, ni chacune d'entre elles, de personnalité juridique et qui ne forment pas d'entité administrative propre. Leurs collections font donc partie de la bibliothèque centrale et sont administrées complètement par elle. Ainsi, comme on va le voir, nous sommes-nous efforcés, par cette unité sauvegardée, de remédier à la dispersion des sciences enseignées à l'Université et de contribuer à rendre plus effective, dans le domaine du livre, leur solidarité. Cette unité a pu être réalisée, remarquons-le en passant, grâce à la proximité des bâtiments des séminaires.

Mais s'il n'y a qu'une bibliothèque, il ne peut dès lors exister qu'une seule centrale d'achats : c'est en effet la direction de la bibliothèque centrale, avec l'aide de sa commission et des professeurs, qui décide des achats pour elle-même aussi bien que pour les séminaires. Toutefois, comme il est opportun et même nécessaire de laisser aux professeurs la responsabilité de l'orientation intellectuelle qu'ils entendent donner à leurs séminaires, c'est à eux seuls qu'appartient le droit de proposer les achats d'ouvrages destinés à ces bibliothèques. Aucun livre ne s'achète donc pour elles sans leur accord et c'est en ce sens surtout qu'ils portent le titre de « directeur de séminaire » ; en revanche, comme les crédits ne sont pas illimités, la bibliothèque centrale peut refuser les demandes d'achat excédant les crédits prévus ; en effet, si tous les crédits dont dispose la bibliothèque — tant ceux de l'Etat que ceux de l'Université — sont versés à la direction de la bibliothèque centrale où ils ne forment qu'une seule masse, l'Université ni l'Etat ne versant directement aucun subside aux séminaires, nous n'en avons pas moins prévu, d'accord avec les Facultés, une certaine répartition de tous les crédits. En résumé nous pouvons dire que les $\frac{2}{3}$ du total des crédits destiné aux achats sont employés pour ses propres acquisitions le $\frac{1}{3}$ étant réservé pour les séminaires. C'est là, il ne faut pas se le dissimuler, que réside chez

nous, comme ailleurs, le germe de conflits qui peuvent devenir graves, certains professeurs méconnaissant le caractère des bibliothèques de séminaires dont ils voudraient faire de vastes bibliothèques spécialisées — de véritables bibliothèques d'instituts — devant contenir la plupart des ouvrages paraissant dans leurs disciplines. Nous estimons qu'il est impossible, à Fribourg, sans absorber tous les crédits et faire mourir d'inanition la bibliothèque centrale, sans donc faire tort à toute l'Université, de suivre cette politique des achats qui va à l'encontre des principes de base posés au début de cette communication. Nous pensons, du reste, que de tels achats ruineux ne sont en réalité pas nécessaires. En effet, les ouvrages dont la présence se révèle indispensable dans un séminaire sont les collections de textes, de lois, d'arrêts, les manuels de fond, les grands traités et ouvrages d'initiation, comme aussi les dictionnaires, les bibliographies et certaines revues de consultation journalière, en un mot tous les ouvrages nécessaires à l'initiation, d'une part, et tous ceux, d'autre part, qui constituent des instruments de travail si usités que leur absence serait une gêne pour la recherche scientifique. Mais c'est dire que la plus grande partie des thèses, et bon nombre de monographies, collections ou revues spéciales qui ne constituent en aucune manière des ouvrages de consultation courante ne sont pas indispensables dans un séminaire ; si ces thèses sont reçues ou ces monographies, collections et périodiques achetés, leur place est à la bibliothèque centrale où, en tout temps, lorsqu'un professeur ou un étudiant d'un séminaire feront une étude spéciale nécessitant la consultation d'un certain nombre de ces ouvrages, ils pourront les emprunter ; il sera même facile, au besoin, de les déposer à ce séminaire pendant un certain temps, un semestre même s'il le faut. Nous pensons dès lors qu'il est absolument faux de prétendre qu'il y a lieu de placer dans les séminaires les ouvrages dits « spéciaux » et donc fort peu consultés, pour ne destiner à la Bibliothèque centrale que les publications dites « générales ».

Grâce à la centralisation des achats que nous venons de voir sommairement, nous avons pu jusqu'ici éviter généralement, chaque fois qu'ils ne s'imposaient pas, les achats de deux ou plusieurs exemplaires d'un même ouvrage ou d'un même périodique ; nous avons pu surtout, tout en développant les séminaires, maintenir la bibliothèque centrale dans son vrai rôle de bibliothèque tout à la fois universitaire et *cantonale*, en continuant à y rassembler, pour professeurs, étudiants et public non universitaire, les instruments de travail nécessaires à l'ensemble de toutes les disciplines.

Si le principe fondamental de l'unité de la bibliothèque centrale et de celles des séminaires apparaît nettement dans les achats, il ne s'affirme pas moins dans les règles posées pour le catalogue :

pour chaque livre destiné aux séminaires, en effet, le personnel de la bibliothèque centrale établit une fiche en 8 exemplaires et la fait figurer tant à ses propres catalogues alphabétique et systématique qu'à ceux de l'une des bibliothèques de séminaires. L'unité et la correction indispensables dans la rédaction des fiches et leur classement sont donc assurées puisque aucune distinction n'est faite, quant au catalogue, entre livres restant à la bibliothèque centrale et ceux placés dans les séminaires. Cependant, leurs directeurs peuvent évidemment décider dans quel ordre et selon quels groupes les volumes de leurs bibliothèques seront classés sur les rayons et, lors de l'acquisition d'un ouvrage, c'est dès lors de l'indication donnée par le professeur que dépendra l'attribution de l'une des cotes utilisées dans son séminaire. Signalons, en passant, que lorsque l'un des directeurs nous le demande, nous plaçons encore dans ses catalogues les fiches de tous les livres achetés à la bibliothèque centrale et touchant à la discipline qu'il enseigne. Les cotes employées dans les séminaires commençant par la lettre S, aucune confusion, ni perte de temps ne peuvent en résulter.

Unité dans les achats et dans la tenue des catalogues implique l'unité dans l'administration de toutes ces bibliothèques. Nous voudrions éviter ici d'entrer dans trop de détails ; il n'est du reste pas nécessaire d'insister sur ce point, puisqu'il est évident que cette unité implique que tout le service des acquisitions, celui de la comptabilité, du prêt, le contrôle des périodiques, le placement des livres et fiches dans les séminaires, le service de la reliure, le contrôle annuel de ces bibliothèques relèvent entièrement de la bibliothèque centrale. En revanche, il appartient aux directeurs des séminaires de prendre toutes les mesures qu'ils estiment opportunes pour assurer la surveillance nécessaire et le bon ordre dans leurs locaux, décider de l'ouverture des salles, donner les autorisations d'y travailler, etc.

Voilà en raccourci, le système adopté à Fribourg. Nous avons essayé d'en faire ressortir l'essentiel : l'effort vers l'unité retrouvée par delà la dispersion et la dislocation des sciences entre les paroisses sans ouverture de chaque séminaire, vers leur réintégration dans la communauté du monde scientifique, l'effort en un mot vers une conception vraiment « humaniste » de toutes ces bibliothèques isolées.

François ESSEIVA.
